

COLLECTIVITÉS LOCALES : jeunesse et vie associative

Session spéciale organisée
par l'association Léo Lagrange internationale

Cette session spéciale visait à réfléchir sur :

- Les relations et les modes de partenariat à construire entre les collectivités locales et les associations locales particulièrement les communes, dans la mise en œuvre des projets de développement local,
- La construction d'espaces nécessaires de dialogue, de concertation et d'actions communes avec les structures de terrain travaillant en faveur du développement local,
- L'accompagnement de la participation des populations, particulièrement des jeunes dans la gestion de leur "cité",
- Les modalités de mise en œuvre des politiques locales de jeunes dans le cadre du développement local et de leurs financements.

Pour aboutir aux recommandations qui suivent les débats ont porté sur les questions ci-après :

- Collectivité locale et vie associative : Concurrence ou complémentarité, récupération politique ou construction collective ?
- Engagement des jeunes en faveur du développement local: mythe ou réalité ?
- Quelle politique locale de jeunesse en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ?
- Quels outils de financement en faveur des politiques locales de jeunesse et de la participation des jeunes au développement local ?

LE CADRE

Depuis les lois de décentralisation, le développement local et social, notamment en matière d'accès des services de base aux habitants et particulièrement dans la prise en charge et d'insertion sociale de la jeunesse, est une préoccupation des élus locaux car l'action sociale relève de leur compétence. Si la dynamique de la décentralisation est fortement souhaitée ou engagée en Afrique pour de nombreux pays, elle reste confrontée aux réalités du terrain et du local. Les

collectivités locales connaissent des difficultés liées à la gestion des jeunes de leurs territoires, à la faible capacité financière et technique en matière d'administration, de gestion, et de maîtrise d'ouvrage.

La véritable difficulté rencontrée sur le terrain réside dans les incompréhensions, pour les élus, les responsables associatifs, les professionnels et les habitants, sur la place et les rôles des différents acteurs du développement local du territoire, notamment sur ceux des jeunes et de leurs organisations.

Or, tous les programmes des institutions spécialisées de l'ONU, ceux des grandes agences internationales et des différents partenaires au développement reposent sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement : un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine. Le Rapport mondial sur le Développement Humain de 2002 réaffirme l'idée selon laquelle le but du développement consiste à améliorer l'existence des personnes en leur permettant d'accéder à un éventail de choix plus large des services de base, à davantage de liberté, et à plus de dignité.

Le "Pacte du Millénaire" est proposé comme une approche novatrice fondée sur la participation des populations, notamment celle des jeunes, à l'élaboration des stratégies et à leur implication dans la mise en œuvre des programmes.

Le défi majeur est de proposer, avec l'ensemble des acteurs du développement local, des outils, des méthodes et des actions en vue de promouvoir l'engagement des populations, notamment celui des jeunes, à travers de leurs associations, en concertation avec les collectivités locales.

LES ÉLUS, MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL !

Les élus lors de leurs campagnes électorales prennent conscience de l'importance de la jeunesse. De ce fait, beaucoup de promesses sont faites aux populations notamment aux jeunes qui représentent plus de 60 % de la population. Quels que soient les résultats, au lendemain des élections cette population est mise de côté jusqu'à la prochaine élection.

Un principe de responsabilité doit être affirmé, notamment par un respect de partenaires.

Les enjeux dans le rapport municipalité, jeunesse et vie associative se posent dans leur synergie mutuelle dans le cadre d'un partenariat concerté, bien compris et partagé de l'ensemble des acteurs. Il ne doit avoir de récupération politique, au sens partisan du terme, car cela va à l'encontre de l'intérêt général de la communauté.

Les élus des collectivités locales doivent se donner les moyens d'élaborer de véritables politiques locales d'action sociale, de jeunesse et de participation des habitants au développement local.

La thématique jeunesse et vie associative, ne doit pas être une thématique accessoire pour les collectivités locales, mais véritablement une thématique obligatoire pour co-produire la ville avec ses habitants.

Les principales difficultés pour les élus et les collectivités locales pour être les véritables "moteur" du développement local de leur territoire proviennent de :

- Déficit de ressources humaines,
- Absence de moyens financiers pour l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques locales en faveur de la jeunesse et de la vie associative,
- Absence de politique nationale en faveur des jeunes dans la plupart de cas.

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF LOCAL, PARTENAIRE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Au plan du développement local les habitants, à travers leurs associations sont les acteurs du changement et ceci dans le cadre d'un multi-partenariat avec l'ensemble des partenaires au développement d'un même territoire.

La communauté au travers des associations qui la composent constitue un espace d'initiatives, de création de réponses et d'alternative aux difficul-

tés que les populations rencontrent pour accéder aux services de base.

Le mouvement associatif ne doit pas se positionner contre la collectivité locale en se mettant en concurrence. Il doit se positionner comme étant complémentaire. Cela peut même aboutir à des délégations de service public.

Les associations rencontrent des difficultés de positionnement vis à vis des élus locaux.

Les difficultés d'insertion sociale et économique constituent des freins à l'investissement et la participation des populations dans le développement local de son territoire. Or, le développement ne peut se concevoir sans l'implication effective des habitants.

L'environnement social, économique et politique des associations, particulièrement celui des jeunes, ne favorise pas la structuration et la pérennisation des actions d'intérêt général des associations.

LES JEUNES ET LEURS ASSOCIATIONS, ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL !

Les jeunes, à travers leurs structures doivent être reconnus véritablement comme acteurs du développement car, ils ont une forte volonté à travers les actions qu'ils mènent dans leurs quartiers ou leurs villes, et leur participation au développement local de leurs territoires.

L'engagement de participer au défi de la lutte contre la pauvreté et la participation des jeunes au développement local sont encore un mythe pour beaucoup d'élus et de jeunes, même si beaucoup d'actions sont portées par les jeunes avec leur seule volonté et quelques initiatives exemplaires existantes.

L'action des jeunes dans la vie associative pour le développement local est aussi une recherche d'activités économiques génératrices de revenus dans le cadre d'action collective d'intérêt général (économie sociale) en vue de leurs insertions sociale et professionnelle.

Les difficultés pour les jeunes et leurs associations pour être de véritables acteurs du développement local sont :

- Déficit en ressource humaines,
- Moyens technique et logistique inexistant pour la plupart des associations,
- Déficit en terme de ressources financiers.

Les participants de l'atelier ont proposé quelques pistes d'actions à mettre en oeuvre pour pallier aux différentes difficultés rencontrées tant par les élus des collectivités locales, par le mouvement associatif que par les jeunes et leurs associations.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Mettre en place des formations d'accompagnement spécifiques pour :

- les élus en charge de la jeunesse et de la vie associative,
- les agents des collectivités locales ayant en charge les questions de jeunesse et de la vie associative,
- les responsables associatifs,
- Création de lieu associatif sous forme de maisons d'associations et de jeunes,
- Création de cadre approprié intégrant les jeunes dans les processus de décisions des collectivités locales. Cette question pourrait faire partie d'une des résolutions d'Africités où les pays s'engageraient dans le développement de cette question, avec l'obligation d'un rapport d'avancement qu'ils produiraient à la prochaine édition,
- Construction d'espace de dialogue, de concertation et de gestion locale (assainissement, sociale économique culturelle économique etc...) au sein de la collectivité locale,
- Trouver les moyens financiers pour la mise en oeuvre des politiques locales en partenariat avec l'Etat et les partenaires au développement (Banque mondiale, PNUD, ONUSIDA, Convention de Cotonou (FED), UE, Coopération bilatérale...).

ECHANGES D'EXPERIENCES

- Si le sud attend des expériences et des financements de la part du Nord, le Sud a apporté beaucoup en terme de démocratie participative,
- Une véritable expertise locale se développe.

RECOMMANDATIONS

- 1** Organisation dans tous les pays africains d'Etats généraux de la jeunesse et vie associative pour l'élaboration d'une politique locale volontariste en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et de leur participation au développement local.
- 2** Elaboration d'un plan d'action national voire continental sur la participation des jeunes au développement local décliné sur la base des diagnostics issus des états généraux
- 3** Mobilisation par le PDM, de tous les partenaires internationaux et nationaux pour la mise en oeuvre des actions en lien avec les différents programmes existants (ONU-Habitat...).
- 4** Reconnaissance de la vie associative comme acteur du développement local et de la décentralisation.
- 5** Intégration des associations dans les processus de concertation, de décisions, de mise en oeuvre et d'évaluation des politiques publiques locales.
- 6** Proposition de la thématique centrale pour la future rencontre d'AFRICITE : "Collectivité locale et vie associative : Un partenariat pour construire la ville"
- 7** Demande que chaque délégation d'élus intègre au moins un jeune, un responsable associatif dans sa délégation aux prochaines rencontres d'Africités.
- 8** Le pilotage de l'ensemble de ces recommandations devra être assuré par le PDM.

